

DEPARTEMENT
DE L'AUDE

ARRONDISSEMENT
DE CARCASSONNE

REPUBLIQUE FRANCAISE N° 2025-247

LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

COMMUNE DE CASTELNAUDARY

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL**

Matière : AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES

Sous matière :
AUTRES
DOMAINES DE
COMPETENCES
DES COMMUNES

**OBJET : AIDE
DESTINÉE AUX
LOYERS DES
MEDECINS**

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPAUX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU
EXECUTOIRE

CONVOCATION
CONSEIL EN DATE
DU : 10 SEPTEMBRE
2025

AFFICHAGE EN
DATE
DU : 10 SEPTEMBRE
2025

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU

23 SEP. 2025

Séance du Conseil Municipal du mercredi 17 septembre 2025
Le Conseil Municipal de la commune de Castelnaudary
légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses
séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD,
Maire

Présents : Patrick MAUGARD, Philippe GREFFIER, Hélène GIRAL, François DEMANGEOT, Bernard GRIMAUD, Nicole CATHALA - LEGUEVAQUES, Philippe GUIRAUD, Jacqueline RATABOUIL, Jean-François VERONIN-MASSET, Brigitte BATIGNE, Giovanni ZAMAI, Marie-Claude BOURREL, Denis BOUILLEUX, Élisabeth ESCAFRE, Sabine CHABERT, Michel RATABOUIL, Chantal BARTHES, Javier DE LA CASA, Agnès SOULIER, Bruno PERLES, Audrey GAIANI, Thierry ROSSICH, Christian, Nadia IMEDJADJ.

Formant la majorité des membres en exercice

Procurations :

Présillia GRANIER donne pouvoir à Bernard GRIMAUD,
Régine SURRE donne pouvoir à Bruno PERLES,
Nicolas ASENSIO-VERGNES donne pouvoir à Michel RATABOUIL,
Delphine SANTINI donne pouvoir à Sabine CHABERT,
Adrien ROUZAUD donne pouvoir à Philippe GREFFIER,
Béranger SERRES donne pouvoir à Agnès SOULIER.

Absents : Karole CAFFIER, Zohra KUFEL, Gérard MONDRAGON, Christian WINTERHALTER.

Secrétaire : Audrey GAIANI.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Ville mène depuis plusieurs années une politique volontariste non seulement en matière de santé publique (CLS, Forum santé...) mais également en matière d'attractivité du territoire en direction des médecins : création de la Maison Pluridisciplinaire de Santé Andréossy, location de studios des internes en médecine avec des tarifs attractifs).

Ce panneau déjà existant a été élargi par la création d'une aide communale aux loyers pour les nouveaux médecins s'installant à Castelnaudary.

Envoyé en préfecture le 22/09/2025

Reçu en préfecture le 22/09/2025

Publié le **23 SEP. 2025**

ID : 011-211100763-20250917-DB2025247-DE

Les modalités d'attribution de cette aide ont été définies sur la base de critères établis dans le règlement d'attribution de l'aide à l'installation destinée aux médecins (aide aux loyers) approuvé par délibération du Conseil Municipal n°2025-49 du 13 février 2025.

Le règlement prévoit notamment pour les praticiens concernés et en contrepartie de l'aide une obligation minimale d'exercice sur le territoire communal d'une durée de 5 ans.

Un médecin spécialiste en dermatologie et vénéréologie installé à la MSP Andréosy, bénéficie déjà cette aide.

Monsieur le Maire indique que deux nouveaux dossiers de demande ont été déposés pour une installation dans les locaux situés à la MSP Andréosy, dont les baux ont pris effet le 1^{er} septembre 2025.

- Monsieur Simon ALBIACH, médecin généraliste
- Monsieur Aurélien LE COZ, médecin généraliste

Le montant de l'aide du loyer hors charge est fixé :

- **du 1^{er} septembre 2025 au 28 février 2026** à 9 € / m² pendant les 6 premiers mois, plafonné à 360 euros.
- **du 1^{er} mars 2026 au 28 février 2028** à 4 € / m² les 2 années suivantes, plafonné à 160 euros.
- **du 1^{er} mars 2028 au 28 février 2029** à 2 € / m² les 6 derniers mois, plafonné à 80 euros,

Les dossiers de demande d'aide examinés répondant aux critères d'attribution définis et ayant été validés par la commission municipale « Action Sociale Santé Personnes âgées Handicap » en date du 10 septembre 2025.

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

APPROUVE l'attribution de l'aide aux docteurs LE COZ et ALBIACH, selon les modalités fixées ci-dessus.

INDIQUE que ces dépenses seront inscrites au budget de la Commune, article 65742.

PRECISE que cette aide sera maintenue en cas de changement de locaux à l'intérieur de la MSP Andréosy, en fonction de la surface occupée.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

Amputation fiscale 23 SEP. 2025
Certifiée exécutoire par réception en Préfecture 22 SEP. 2025
Par publication 29 SEP. 2025
Par délégation, Le Directeur Général des Services Nicolas NAYRAL

Castelnaudary, le 17 septembre 2025

Le Maire,

Patrick MAUGARD

